

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix huit août deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 11/08/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Marie-Hélène BAGNAUD, Bernard DUMONT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BARRAUD, Michelle DEMONET, Dominique DUNAUD, Hubert LEHMANN, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Elodie MARTIN, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADA, Philippe STEYAERT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Nadine MAGY, Anne SERVE, Patrick DESCHARLES, Alain FAUCHER.

Elodie MARTIN a été élue secrétaire de séance.

2010 – 068 : BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°03

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-1679 du 6 août 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2010 – 043 du 08 avril 2010 approuvant le budget primitif 2010 de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2010 – 053 du 01 juin 2010 approuvant la décision modificative n°1 du budget général

Vu la délibération 2010 – 060 du 12 juillet 2010 approuvant la décision modificative n°2 du budget général

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de modifier certaines dépenses et recettes afin de corriger le montant de l'attribution de compensation, de prendre en compte les intérêts courus non échus ainsi que de tenir compte de travaux supplémentaires sur le bâtiment l'Interco.

Monsieur le Président propose que les modifications inscrites dans les tableaux ci-dessous soient apportées au budget primitif 2010.

DEPENSES FONCTIONNEMENT					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
739111		01	Attribution de compensation	- 161 233,00	1 370 234,00
6218		113	Personnel extérieur au sce	1 844,00	1 844,00
6553		113	Contingent SDIS	159 389,00	159 389,00
66112		01	ICNE	7 386,00	7 386,00
022		01	Dépenses imprévues	- 7 386,00	135 465,00
TOTAL				0,00	

DEPENSES INVESTISSEMENT					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
020		01	Dépenses imprévues	- 20 000,00	87 123,00
2313	018	020	Travaux Interco	20 000,00	50 000,00
TOTAL				0,00	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
22 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve la décision modificative n°3 du budget de la Communauté de Communes de Noblat conformément aux tableaux ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 19 août 2010

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 20/08/2010

Le Président,

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Budget général - décision modificative n.03

Date de transmission de 20/08/2010

l'acte :

Date de réception de 20/08/2010

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : 2010-068 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20100818-2010-068-DE

Date de décision : 18/08/2010

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires